



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 113509

Texte de la question

Annoncé le 31 août 2006, le dispositif APR qui s'inscrit dans l'action du Gouvernement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté et notamment des jeunes semble répondre aux attentes de celles-ci. Dans ce contexte M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui faire connaître les modalités de prise en charge de ces formations et la structure de la rémunération des publics concernés.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113509

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13142